## Note à l’attention de Daniel Frechet

Vice-Président du Département en charge de l’Environnement

***DiSCOURS – Congrès National des PNR***

***Mercredi 10 octobre 2018***

*Monsieur le Vice-Président délégué aux Parcs Naturels Régionaux de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,*

*Monsieur le Président du Conseil départemental du Rhône (ou son représentant),*

*Monsieur le Président de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France,*

*Madame la Présidente du Parc du Pilat,*

*Mesdames et Messieurs les élus,*

*Mesdames et Messieurs les gestionnaires et administrateurs des PNR,*

*Mesdames et Messieurs les congressistes et partenaires,*

*Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,*

**C’est un grand plaisir pour moi de me retrouver parmi vous à ce Congrès des Parcs Naturels Régionaux et de participer aux échanges qui, j’en suis certain, ne manqueront pas d’intérêt.**

Permettez-moi tout d’abord vous transmettre les excuses de Georges ZIEGLER, Président du Département de la Loire, qui n’a pu être présent aujourd’hui et qui m’a chargé de vous dire combien il le regrettait.

Je souhaite ensuite remercier l’ensemble des organisateurs de ce Congrès pour le chaleureux accueil qui nous a été réservé.

Je salue leurs investissements aussi bien collectifs que personnels qui sont à l’origine de la réussite de cette importante manifestation pour l’essor de nos parcs naturels.

Je tiens également à souligner l’action efficace de la Fédération des PNR de France, et en particulier, de celle de la PNR du Pilat qui, depuis de nombreuses années, sont au service de la préservation de nos espaces naturels dont bien sûr ceux de la Loire.

Cette action de préservation est essentielle pour Loire, dont le patrimoine naturel et paysager tout à fait singulier contribue pleinement à l’identité et à la spécificité de notre territoire.

Des bocages du Roannais à la plaine du Forez, des monts de la Madeleine aux monts du Pilat… notre territoire offre en effet une fantastique biodiversité qu’il faut connaître, faire connaître et même parfois faire reconnaître.

S’unir pour mieux protéger et valoriser le patrimoine naturel, c’est qui nous rassemble aujourd’hui et explique la présence attentive et motivée du Département de la Loire à ce congrès.

**Comme vous le savez, la volonté largement partagée de mettre en valeur les territoires ruraux en tant que patrimoine « remarquable », n’est pas nouvelle.**

Dès 1967, lucide et visionnaire, conscient de l’enjeu, le Général De Gaulle avait mis en place, par décret, le concept des Parcs Naturels Régionaux.

Depuis un demi-siècle, ces derniers se sont imposés comme des outils efficaces et innovants, d’une part, en proposant des solutions concrètes dans le domaine du développement durable et, d’autre part, en conciliant qualité de vie, équilibre harmonieux des territoires, valorisation du patrimoine naturel et attractivité touristique…

et ce, toujours avec le souci d’une coopération vertueuse entre les acteurs concernés : collectivités, entreprises et usagers.

Ainsi, les parcs naturels :

* ont logiquement été placés *au cœur des stratégies de développement durable* *et responsable* de nos territoires ;
* ils sont devenus *de véritables creusets d’un modèle de société* plus harmonieuse ;
* mais aussi, vous en conviendrez, se sont révélés être *des exemples concrets de l’engagement des collectivités locales*.

Cet engagement est un engagement fort que porte le Département de la Loire au travers de ses compétences d’aménageur du territoire, garant de la cohérence et la solidarité territoriale.

**Ainsi, s’il en était besoin, je voudrais vous témoigner de l’importance qu’accorde notre Département à la protection et à la valorisation du patrimoine naturel ligérien.**

En effet, depuis maintenant 25 ans, il mène une politique volontariste et structurée au profit des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Une politique qui s’impose comme un des vecteurs majeurs de d’attractivité et de développement pour notre territoire.

Attractivité tant sur le plan touristique et ses répercutions en termes d’emploi ou de richesse économique, que sur le plan de la qualité du cadre de vie nos concitoyens.

L’objectif des ENS est d’imaginer une valorisation raisonnée et équilibrée de ces espaces d’exception afin de favoriser l’accueil du public et de permettre à toutes et tous la découverte de nos milieux naturels aussi variés que magnifiques.

Je pense à :

* *l’ENS de Meylieu,* à Montrond-les-Bains, qui est un symbole de reconquête de la nature sur un terrain longtemps industriel mais aussi un message de mobilisation des collectivités en faveur des richesses environnementales de notre Département ;
* *ou encore l’ENS du Col des Bro*sses qui est la parfaite illustration de la valorisation de nos paysages au service du dynamisme et de l’attractivité de nos territoires ruraux.

C’est l’objet de l’action que nous conduisons au travers de notre ambitieux schéma départemental des milieux naturels 2009-2023 dans le but :

* ***de réaffirmer la compétence ENS du Département*** et de lui donner une plus grande lisibilité,
* ***de redéfinir les priorités et les modalités d’intervention du Département***en matière d’acquisition, de gestion, d’aménagement et d’ouverture au public des ENS, au regard des enjeux liés à la conservation de la biodiversité,
* ***et de valoriser le patrimoine naturel ligérien auprès du plus grand nombre***afin d’assurer sa transmission dans le cadre d’un développement durable cohérent aussi bien au profit de nos espaces urbains et de notre terroir.

Une action pleinement en accord avec la thématique de ce Congrès abordant
« *les relations entre Parcs et territoires urbains* », qui je crois doivent être bâties sur des principes de confiance, de coordination et de cohérence, indispensables à la mise en œuvre de synergies porteuses de succès.

**Pour conclure, je souhaiterais vous livrer deux réflexions.**

***La première*** est que, je crois que protéger la nature ne consiste pas à la mettre sous cloche ou à l’opposer idéologiquement au développement économique. Bien au contraire !

C’est avant tout répondre ***à une triple exigence*** :

* une ***exigence collective***, en veillant à la préservation de la qualité de notre environnement commun, au maintien de la biodiversité et des écosystèmes et à leur valorisation auprès du grand public ;
* une ***exigence locale,*** en veillant à l’amélioration du cadre de vie des habitants par la préservation du patrimoine naturel ainsi qu’au maintien de la beauté des paysages ;
* une ***exigence morale***, envers les générations futures auxquelles nous devons certes transmettre prospérité et modernité mais sans nuire aux équilibres naturels.

Nous devons protéger et préserver une « nature vivante » qui se révèle être un atout majeur pour le développement pour de territoires « vivants ».

***Ma deuxième réflexion*** est qu’il existe une idée fondamentale à promouvoir dans une politique environnementale responsable et engagée : ***l’idée d’innovation***.
Une innovation qui ne ***se limite pas au « toujours plus » mais qui rime plutôt avec le « toujours mieux »*** notamment dans les aspects de l‘éco durabilité.

Cela passera :

* par la sensibilisation à la préservation de la faune et de la flore,
* ainsi que par la transmission de ces valeurs aux jeunes générations afin qu’elles s‘appliquent à être des bâtisseurs-relais d’une société en harmonie avec son environnement.

Car comme le dit l’adage : savoir respecter l’environnement, c’est se respecter soi-même et respecter les autres.

C’est pour moi une des vocations des ENS et des PNR qui sont des modèles précurseurs de l’évolution de la société vers un humanisme renouvelé et éco-responsabilité décomplexée.

**C’est pourquoi, Mesdames et Messieurs, le Département de la Loire, à l’instar des PNR et des autres acteurs ici présents, s’est résolument engagé dans la protection de la nature.**

Il restera toujours mobilisé pour la préservation des richesses naturelles de son territoire :

* ***mobilisé parce qu’il connaît le potentiel*** des paysages, de la faune et de la flore de ses terroirs et de ses communes, dont il restera un partenaire privilégié de leurs projets écologiques,
* ***mobilisé parce qu’il agit toujours dans un souci constant de préservation de l’avenir des ligériens,*** en vue de leur assurer un avenir associant qualité de vie et prospérité économique, dans le cadre d’une mise œuvre pragmatique des principes du développement durable.

Privilégiant l’écoute et la concertation, sachez que nous apporterons toujours un soutien attentif aux initiatives allant dans ce sens car il y va de notre responsabilité en tant que 1ère institution œuvrant pour la solidarité et la cohésion territoriale et, je me permets d’ajouter, œuvrant également pour une protection environnementale de proximité au bénéfice de tous !

**Je vous remercie de votre attention et vous souhaite un excellent congrès !**